

# ADVANCE GLASS CLEANER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	2	
	Santé		Réactivité	Risques d'incendie	2
				Réactivité	0
Danger spécifique					
Vêtement de protection 	Apparence Bleu. Liquide. AVERTISSEMENT: COMBUSTIBLE. Pourrait causer des irritations dans les yeux y la peau.				

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>ADVANCE GLASS CLEANER</b>	Code	3318410
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel	PMS#	Non disponible.
FTSS#	F-00502001	Date de validation	3/23/2004
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Date d'impression	3/23/2004
		Remplace	3/23/2004.
		<u>En cas d'urgence</u> (800) 851-7145	

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	1-5	<b>OSHA (États-Unis). Peau</b> TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis). Peau</b> TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> STEL: 909 mg/m <sup>3</sup>	ORALE (DL50): Aiguë: 7500 mg/kg [Chien]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	<b>OSHA (États-Unis).</b> TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis).</b> TWA: 983 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1230 mg/m <sup>3</sup> : Refers to Appendix A -- Carcinogens. ACGIH 2003 Adoption STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s)	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. 6410 mg/kg [Lapin]. 3600 mg/kg [Souris]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heure(s) [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

### Section 3. Identification des risques

<b>Voies d'absorption</b>	Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
<b>Effets aigus potentiels sur la santé</b>	
<b>Yeux</b>	Peut être modérément irritant pour les yeux.
<b>Peau</b>	Peut être modérément irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition:</b>	Les personnes qui ont des troubles dermatiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

### Section 4. Premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Inflammabilité du produit</b>	COMBUSTIBLE.
<b>Points d'éclair</b>	Creuset ouvert: 48.3°C (118.9°F) Coupe fermée: 48.3°C (118.9°F).
<b>Produits de la combustion</b>	Inconnu.
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes. poudre, l'anhydride carbonique.
<b>Vêtements de protection (feu)</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Special Remarks on Fire and Explosion Hazards</b>	Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler.

### Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

<b>Précautions personnelles</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites.

### Section 7. Manipulation et entreposage

<b>Manutention</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE SEULEMENT
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

### Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
<b>Protection personnelle</b>	
<b>Yeux</b>	Lunettes de protection (à coques latérales) recommandées.
<b>Mains</b>	Gants résistants aux attaques chimiques.
<b>Respiratoire</b>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Pieds</b>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Corps</b>	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique et apparence</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>pH</b>	9.5 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]
<b>Gravité Spécifique</b>	0.992
<b>Point d'ébullition/condensation</b>	100°C (212°F)
<b>VOC</b>	483.6 g/l
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non disponible.

### Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité du produit et réactivité</b>	Le produit est stable.
<b>Conditions d'instabilité</b>	Inconnu.
<b>Incompatibilité avec différentes matières</b>	Réactif avec les agents comburants, les acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Inconnu.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	Ne se produira pas.

### Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

<b>Toxicité aiguë</b>	Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
<b>Effets d'une exposition chronique</b>	Inconnu.
<b>Autres effets toxiques</b>	Inconnu.

### Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

### Section 13. Considérations lors de la disposition

<b>Information sur les déchets</b>	Le produit non dilué est réglementée par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet allumable. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
------------------------------------	--

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

**Classification pour le DOT**

**DOT Nom d'envoi** S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**TDG Classification**

**TDG Nom d'envoi** S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**CLASSE TMD**

**Section 15. Information réglementaire**

**Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.**

**Réglementation des É.-U.**

**Federal** SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool isopropylique  
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool isopropylique  
 SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Alcool isopropylique  
 CERCLA : Substances dangereuses.: Alcool isopropylique

**état** New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique  
 New Jersey: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool isopropylique  
 Massachussets - Liste des déversements: Alcool isopropylique  
 Massachussets RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool isopropylique  
 Pennsylvanie RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool isopropylique

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

**Règlements canadiens**

**SIMDUT Classification** Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).  
 Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

**Autres considérations spéciales** Non disponible.

**Version** 1.03

**Avis au lecteur**



*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*